

Actualité > Grand Sud > Lot > Gourdon

Publié le 19/03/2018 à 17:31, Mis à jour le 19/03/2018 à 17:57

A cause de la sécheresse, leurs maisons se fissurent de partout et leurs vies sont devenues un enfer

Environnement

Partager



Réagir 1 réaction

S'ABONNER



Jean-Marie Cabrol s'est installé voilà dix ans à Gourdon. Avec son épouse, le dynamique retraité a acheté à la sortie de la ville, route de Fumel, une jolie maison aux volets verts qui donne à l'arrière sur un bel environnement boisé.

« Les murs se fissurent, les portes et les fenêtres ne ferment plus »

Mais après quelques années de tranquillité, le rêve du propriétaire vire au cauchemar. « Des toutes petites fissures sont apparues en 2011, puis ça s'est aggravé au fil du temps surtout en 2016 et encore plus après l'été 2017 », déplore Jean-Marie Cabrol qui constate, impuissant, des dégâts dans quasiment toutes les pièces de sa maison. « Les murs se fissurent, les portes et les fenêtres ne ferment plus. On est obligé de colmater les portes vitrées. Il n'y a plus d'isolation thermique et donc nos frais de chauffage augmentent. Dans les chambres, la tapisserie se déchire et partout le carrelage bouge ».

Son voisin, Jean-Louis Agraffel, voit également avec angoisse se détériorer son pavillon. « J'ai fait construire ma maison il y a quarante ans. En 2003, les premiers soucis ont commencé, témoigne-t-il. Tous les ans, la situation empire un peu plus. En septembre 2017, ça a été encore pire malgré les travaux réalisés pour consolider la maison ». À l'extérieur, une impressionnante fissure lézarde le mur, comme s'il était coupé en deux.

« Il y a urgence »

La faute à un sol argileux qui fait bouger les constructions à chaque sécheresse. « L'argile, c'est comme une éponge. Dès qu'il pleut, ça va gonfler et ce sera l'effet inverse après l'été, surtout quand la sécheresse est importante comme l'été dernier. Le pire est à venir », redoutent les deux hommes à l'origine de la création en février du Collectif gourdonnais pour les sinistrés de l'argile.

Une trentaine de propriétaires disséminés sur le territoire communal les ont rejoints pour demander le classement en catastrophe naturelle de la commune de Gourdon. À deux reprises en 2015 et 2016, cette demande déposée par la ville n'a pas abouti.

« S'il n'y a pas de décret officiel, on ne peut pas demander à nos assurances habitation d'intervenir pour lancer des travaux de réparations », explique Jean-Marie Cabrol, déterminé à se battre. « C'est notre dernière chance d'obtenir une reconnaissance. Il y a urgence. Nos maisons sont aujourd'hui invendables. On pense à nos enfants quand ils vont hériter de ça... ».

Pour certains, la situation est si grave que continuer à vivre dans leur maison devient dangereux. Jean-Louis Agraffel a fait faire un devis : il faudrait investir au moins 85 000 euros de travaux pour réparer les dommages actuels. Et pouvoir recommencer à vivre sereinement dans sa maison.

Plus d'informations sur www.cgdsa46300.fr ou au 06 24 53 43 54.

La maire a lancé une troisième procédure

Avant un entretien prévu dans quelques jours avec le député Pradié, le Collectif gourdonnais des sinistrés de l'argile a rencontré mercredi la maire de Gourdon, Marie-Odile Delcamp.

« On a déjà fait deux fois la demande de classement en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse. Sans succès, explique l'élue. Cela passe par le préfet puis le ministère de l'Intérieur qui tranche en se basant sur des critères précis. On a refait une demande cette année ».

Accédez à 100% des articles locaux à partir d'1€/mois

Marie-Odile Delcamp soutient la démarche des propriétaires impactés et espère que cette troisième demande pourra aboutir : « C'est un peu désespérant. On sait qu'à Gourdon on a des sols un peu mouvants, on le voit pour les routes. Quand on a fait la nouvelle gendarmerie, il a fallu faire des fondations spéciales. Je ne suis pas une experte mais la situation est un peu inquiétante », confie la maire.

Les propriétaires réunis au sein du collectif le savent : le combat va être long. Il faudra attendre plusieurs mois la décision ministérielle. Puis si l'avis est favorable, il sera concrétisé par la publication d'un arrêté au Journal officiel qui ouvre droit à une possibilité d'indemnisation. Ce sera ensuite aux assurances d'entrer en jeu pour la prise en charge des travaux de réparation à réaliser.